



Le Conseil européen AGRIFISH s'accorde sur l'interdiction de l'achat de produits agricoles en dessous des coûts de production – Les paysan·nes demandent des actions concrètes pour accompagner ces engagements

Lors de la réunion du Conseil AGRIFISH de l'UE, ce 27 janvier, les États membres ont exprimé un soutien clair en faveur de l'interdiction de l'achat de produits agricoles en dessous des coûts de production via la directive sur les pratiques commerciales déloyales (directive UTP, de son sigle en anglais), comme le propose ECVC¹.

Cette mesure a été mise à l'ordre du jour grâce à un document d'information soumis par la Slovaquie et soutenu par plusieurs pays d'Europe de l'Est². Les organisations de producteur·rices alimentaires et de travailleur·euses agricoles de toute l'UE partagent cette demande. Assurer des prix couvrant les coûts de production est une revendication centrale des paysan·nes dans toute l'Europe, en particulier depuis les mobilisations de l'an dernier, qui réclamaient des paysan·nes nombreux et de meilleurs prix.

Les paysan·nes demandent à présent des actions concrètes suite aux déclarations de soutien exprimées lors de la réunion AGRIFISH.

Nous exhortons la Commission européenne à prendre en compte la demande des États membres en lançant une procédure accélérée visant à interdire l'achat de produits agricoles en dessous des coûts de production et en ajoutant cette pratique à la liste noire de la directive UTP. Les prix payés aux paysan·nes doivent couvrir les coûts de production des denrées qu'ils vendent, ainsi qu'un salaire décent et les cotisations et protections sociales pour elles-eux et pour tou·tes les travailleur·euses agricoles. Cette modification ciblée de la directive UTP ne doit pas viser un changement du texte de la directive elle-même, mais plutôt une mise à jour de la liste noire des pratiques commerciales déloyales via une procédure d'urgence et accélérée.

La Commission européenne ne doit pas retarder une telle action : il s'agit d'une question urgente de justice sociale. Attendre la fin de l'évaluation de la directive pour agir entraînerait un retard inutile.

Il est impératif de modifier la directive dès maintenant et de poursuivre le travail sur la question des prix dans le cadre plus large de la révision du règlement sur l'OCM. ECVC salue la proposition actuelle de modification de la loi sur l'OCM, mais plaide pour que la révision intègre des mesures permettant d'éviter la surproduction, d'adapter les volumes pour favoriser la reterritorialisation de l'agriculture, de mieux gérer les crises, de réduire les effets négatifs des monopoles dans la chaîne alimentaire, et de réguler les importations. Il s'agit de mettre fin à la concurrence déloyale au niveau mondial, dont les premier·ères à en pâtir sont les paysan·nes et les travailleur·euses rurales-aux³.

La Commission européenne doit saisir cette opportunité pour démontrer qu'elle agit dans l'intérêt de tou·tes les paysan·nes de l'UE.

Andoni Garcia Arriola – Membre du Comité de coordination d'ECVC - +34 636 45 15 69

Morgan Ody – Membre du Comité de coordination d'ECVC - +33 626 97 76 43

Alisha Sesum – Responsable de la communication d'ECVC - +32 465 03 33 85/+32 2 217 31 12

¹ Voir [la lettre ouverte des organisations et syndicats européens de paysan·ne·s et de travailleur·euses agroalimentaires](#)

² Voir la proposition ['La nécessité de mieux lutter contre les pratiques commerciales déloyales et de prévenir les abus de position dominante par certains acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire' \(texte en anglais\)](#)

³ Voir [la demande complète d'ECVC concernant la révision de l'OCM](#)